

6^{ème} commission n° 3

Conseil Départemental Réunion du 13 octobre 2025

Aides aux Collectivités « Plan Marshall » - Période 2022-2025

Le 21 octobre 2022, l'Assemblée Départementale adoptait le « Plan Marshall », dont les grandes lignes ont été présentées lors du Conseil Départemental du 27 juin précédent.

Ce rapport vise à vous faire un premier bilan à l'issue de trois campagnes d'attribution (pour la campagne 2025, seules les attributions intervenues jusqu'au 13 octobre 2025 inclus ont été prises en compte).

1. LE « PLAN MARSHALL »

1.1. OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis par cette nouvelle politique partenariale instaurée en octobre 2022 sont les suivants :

- accentuer les aides du Département pour les Communes rurales et périphériques,
- lutter contre le sentiment d'abandon des territoires ruraux et de ceux situés en périphérie urbaine,
- favoriser la conservation du patrimoine afin de maintenir l'attractivité de tous les territoires,
- soutenir l'activité des entreprises locales et assurer les services de proximité.

1.2. CONTENU

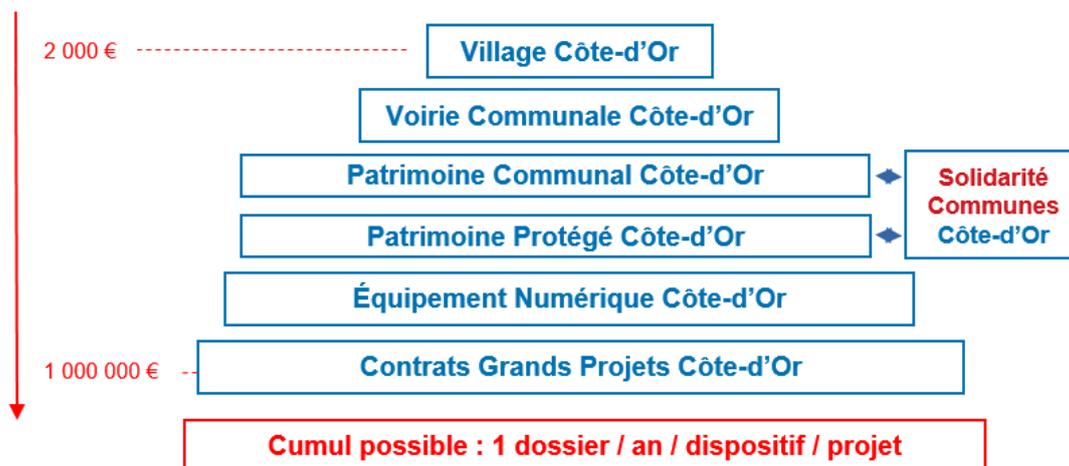
Le « Plan Marshall » regroupe six dispositifs d'aides à destination des Collectivités du territoire :

- Contrats Grands Projets Côte-d'Or,
- Village Côte-d'Or,
- Voirie Communale Côte-d'Or,
- Patrimoine Communal Côte-d'Or,
- Patrimoine Protégé Côte-d'Or,
- Équipement Numérique Côte-d'Or.

En complément des programmes « Patrimoine Communal Côte-d'Or » et « Patrimoine Protégé Côte-d'Or », le « Plan Solidarité Communes Côte-d'Or » vient bonifier l'aide du Département pour les projets visant à maintenir le patrimoine des Communes de moins de 200 habitants dont les recettes réelles de fonctionnement sont inférieures à 100 000 €.

Le « Plan Marshall » permet ainsi au Conseil Départemental de la Côte-d'Or de maintenir sa présence aux côtés des territoires et d'affirmer sa position de chef de file des Solidarités Territoriales, tout en maîtrisant ses engagements financiers.

Le Plan Marshall



2. MOBILISATION DES DISPOSITIFS DU « PLAN MARSHALL »

2.1. DONNÉES GÉNÉRALES

En date de l'écriture du présent rapport, **2 267 dossiers** ont été déposés par les Collectivités au titre du « Plan Marshall ».

À l'issue du Conseil Départemental du 13 octobre 2025, **1 942 projets** auront été soutenus pour un montant total de subventions de **55,6 M€**, représentant **258,2 M€** de travaux.

Chiffres clés (2022-2025) :

- nombre de dossiers déposés : **2 267**,
- nombre de projets accompagnés : **1 942**,
- montant des subventions : **55 634 672 €**,
- coût total des travaux : **258 226 111 €**,
- effet levier : **4,64 €** (pour 1 € de subvention).

Le dispositif « Plan Marshall » a très bien été accueilli par les Collectivités puisque :

- **619 Communes** ont déposé **2 131 dossiers**,
- **15 Communautés de Communes** ont déposé **46 dossiers**,
- **90 autres dossiers** ont été déposés par des **structures intercommunales** et notamment par des Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple ou à Vocation Unique (SIVOM ou SIVU) et ce, principalement dans le domaine de la voirie.

En distinguant les dispositifs d'intervention thématiques du « Plan Marshall » (PM) et le dispositif contractuel « Contrats Grands Projets Côte-d'Or » (CGPCO), la répartition annuelle des dossiers instruits et des projets accompagnés est synthétisée dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : répartition annuelle des dossiers instruits et des projets accompagnés

Dispositifs du PM / Contrats GPCO	Campagne 2022-2023 (Campagne voirie transitoire 1/2)	Campagne 2024 (Campagne voirie transitoire 2/2)	Campagne 2025*	CUMUL À DATE
Nombre de dossiers déposés	PM : 657 CGPCO : 42	PM : 789 CGPCO : 68	PM : 659 CGPCO : 52	PM : 2 105 CGPCO : 162
Nombre de projets accompagnés	PM : 568 CGPCO : 36	PM : 713 CGPCO : 50	PM : 544 CGPCO : 31	PM : 1 825 CGPCO : 117
Montant total des subventions engagées	PM : 7 559 107 € CGPCO : 9 664 448 €	PM : 9 783 047 € CGPCO : 12 013 572 €	PM : 7 644 465 € CGPCO : 8 970 033 €	PM : 24 986 619 € CGPCO : 30 648 053 €

*Situation partielle comprenant tous les dossiers présentés jusqu'à la session du 13/10/2025

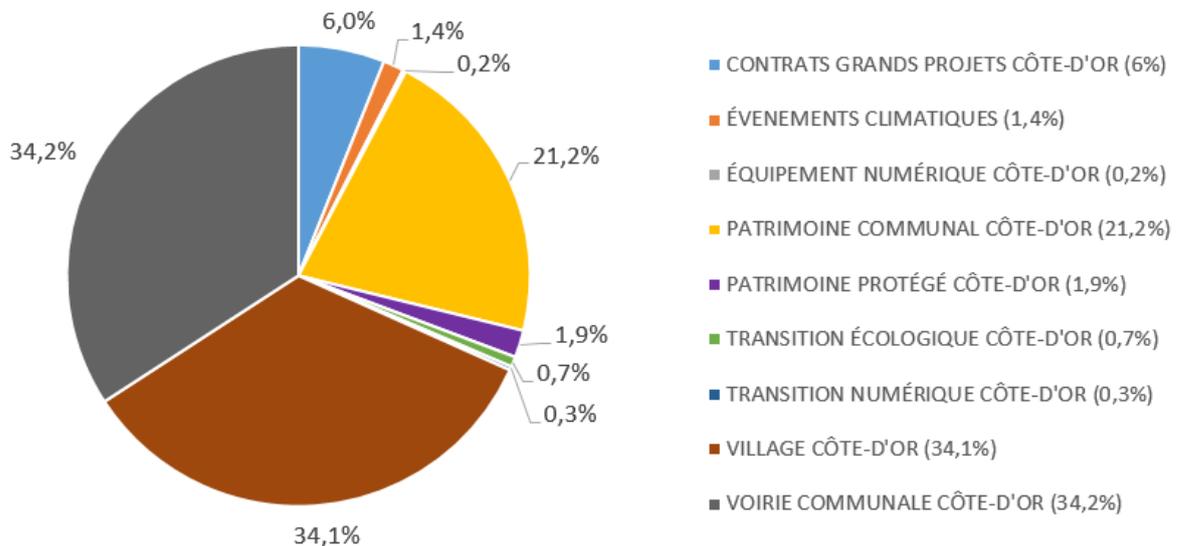
2.2. ANALYSE DES DISPOSITIFS DU « PLAN MARSHALL »

Depuis sa mise en œuvre, le « Plan Marshall » a permis d'accompagner 1 942 projets pour un montant total de subvention de 55,6 M€ représentant 258,2 M€ de travaux.

Sur l'ensemble du « Plan Marshall », les dispositifs « Village Côte-d'Or » et « Voirie Communale Côte-d'Or » sont les plus sollicités en nombre par les Collectivités. Ils représentent à eux seuls plus de 68 % des projets soutenus. Les dispositifs « Patrimoine Communal Côte-d'Or » et « Patrimoine Protégé Côte-d'Or » représentent 23 % des projets soutenus par le Département.

Le dispositif contractuel « Grands Projets Côte-d'Or », quant à lui, s'il ne représente que 6 % du nombre de projets soutenus, mobilise plus de la moitié des enveloppes financières (55,1 %).

RÉPARTITION DU NOMBRE DE DOSSIERS PAR DISPOSITIFS



MONTANTS DE SUBVENTION ATTRIBUÉS PAR DISPOSITIFS

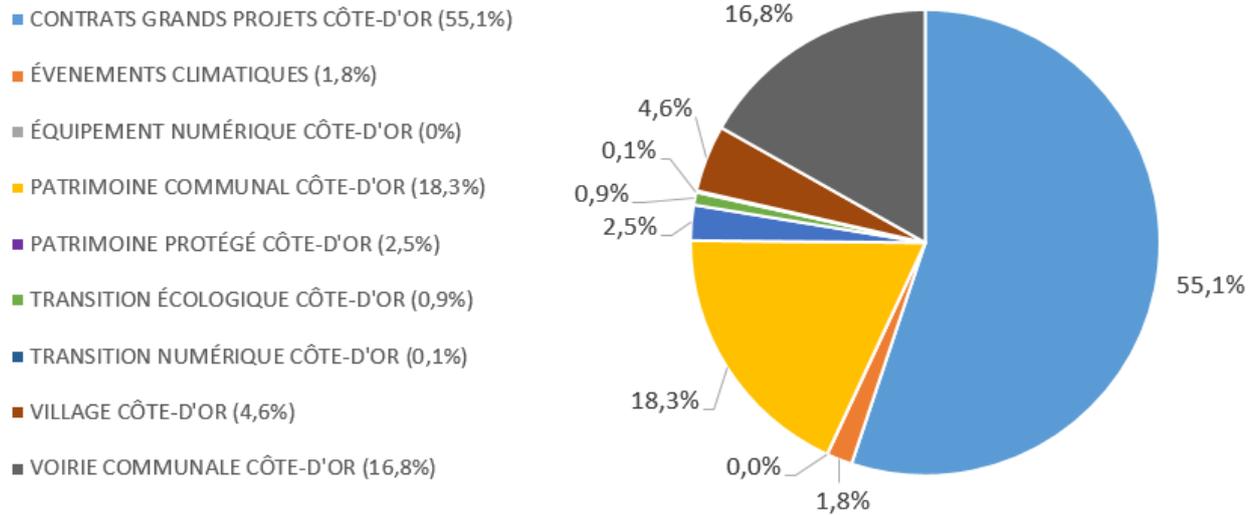


Tableau 2 : Synthèse de la mobilisation des dispositifs

	Contrats Grands Projets Côte-d'Or	Voirie Communale Côte-d'Or	Village Côte-d'Or	Patrimoine Communal et Protégé Côte-d'Or	Équipement Numérique Côte-d'Or	Évènements Climatiques – Fonds de soutien
Nombre de projets accompagnés	117	664	662	462	9	28
Montant total des subventions engagées	30 648 053 €	9 333 973 €	2 574 423 €	12 020 131 €	70 133 €	987 959 €
Coût total des travaux accompagnés	159 954 303 €	33 106 082 €	8 741 246 €	52 858 730 €	245 467 €	3 320 283 €
Effet de levier	5,22 €	3,55 €	3,40 €	4,40 €	3,50 €	3,3 €

2.3. ANALYSE THÉMATIQUE DES PROJETS ACCOMPAGNÉS

L'analyse thématique des projets accompagnés permet de cerner de manière qualitative et concrète la contribution du Département aux projets d'investissement des Collectivités.

Tableau 3 : Synthèse du soutien départemental par thématique

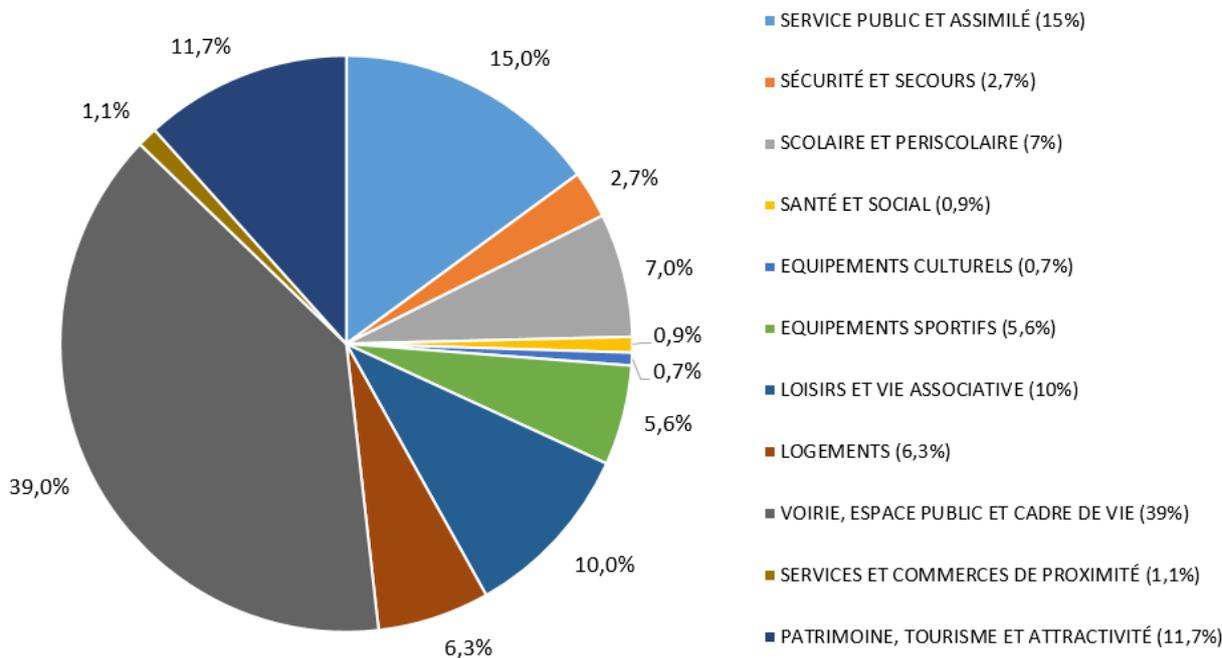
Thématique	Typologie des projets	Nombre de dossiers	Montant total des subventions
Service public et assimilé	<ul style="list-style-type: none"> • Locaux administratifs et techniques des Collectivités • Cimetières • Espaces numériques 	291	5 378 903 €
Sécurité et secours	<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale • Centres de Première Intervention 	52	196 796 €
Scolaire et périscolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles • Services périscolaires • Restaurants scolaires 	135	7 117 552 €
Santé et social	<ul style="list-style-type: none"> • Maisons de santé • Services petite enfance • Centres Communaux d'Action Sociale 	17	1 993 298 €
Équipements culturels	<ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèques / Médiathèques • Musées 	14	1 858 904 €
Équipements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> • Gymnases / Vestiaires • Terrains de football / rugby • Équipements sportifs de proximité (city-stade, pumtrack, terrains de tennis ...) 	109	7 126 229 €
Loisirs et vie associative	<ul style="list-style-type: none"> • Locaux associatifs • Espaces de Rencontre et de Loisirs • Aire de jeux 	195	6 595 872 €
Logements	<ul style="list-style-type: none"> • Logements communaux 	123	1 991 927 €
Voirie, espace public et cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien de voirie • Aménagements de sécurité • Aménagements paysagers et désimperméabilisation • Voirie rurale 	757	16 027 359 €
Services et commerces de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du dernier commerce • Tiers-lieux • Espaces de coworking 	22	2 338 808 €
Patrimoine, tourisme et attractivité	<ul style="list-style-type: none"> • Édifices culturels non protégés • Bâtiments et objets mobiliers protégés au titre des Monuments Historiques • Petit Patrimoine Rural Non protégé (lavoir, calvaire, monuments aux morts) • Office du tourisme • Gîtes ruraux 	227	5 009 024 €

La création, l'extension ou la réhabilitation de **bâtiments ou d'équipements publics** (administratifs, techniques, patrimoniaux ou de loisirs) **représentent 53,6 % des projets soutenus**. Viennent ensuite **les travaux de voirie, d'aménagement des espaces publics et d'aménagement du cadre de vie qui représentent 39 % des projets soutenus**. Enfin, **le patrimoine privé des Collectivités** (logements, services et commerces de proximité) **représente 7,4 % des dossiers accompagnés** avec une prépondérance pour les travaux sur les logements communaux (6,3 %).

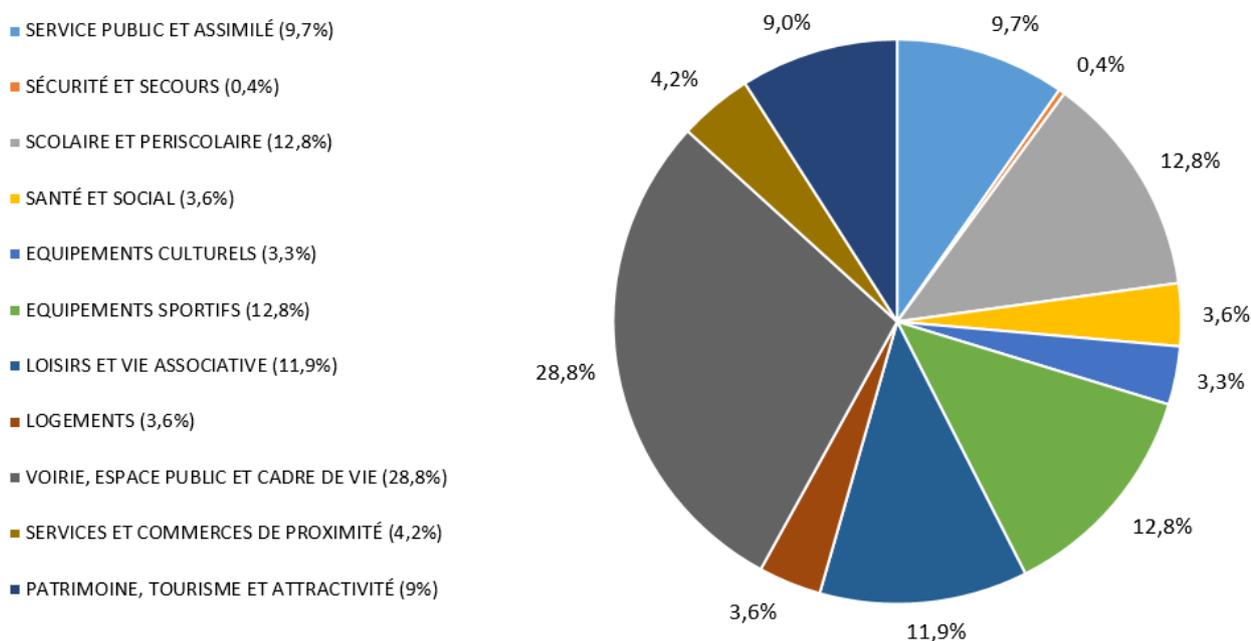
En termes de montants de subvention, la création, l'extension ou la réhabilitation de **bâtiments ou d'équipements publics** (administratifs, techniques, patrimoniaux ou de loisirs) **représentent 63,4 % des subventions attribuées**.

Les travaux de voirie, d'aménagement des espaces publics et d'aménagement du cadre de vie représentent 28,8 % des subventions attribuées. Enfin, le patrimoine privé des Collectivités (logements, services et commerces de proximité) représente 7,8 % des sommes allouées au titre du « Plan Marshall » (les logements communaux ne représentant plus que 3,6 % des subventions contre 4,2 % pour les services et commerces de proximité).

RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR THÉMATIQUE



MONTANTS DE SUBVENTION ATTRIBUÉS PAR THÉMATIQUE



En conclusion, après en avoir délibéré, le Conseil Départemental donne acte au Président de ce bilan provisoire des interventions du Département au titre de son dispositif « Plan Marshall ».

Le Président



François SAUVADET
Ancien Ministre